

CAISSE DES ECOLES

COMMUNE
DE
LA HOUSSAYE-en-BRIE

Convocation envoyée le 21 novembre 2024

Tél : 01 64 07 41 27

Mail : mairie@lahoussayeenbrie.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 DECEMBRE 2024 A 19H00

Etaient Présents :

Monsieur Jean ABITEBOUL, Président
Madame Sylvie GOBARD, Vice-Présidente,
Madame Emilie HA, membre,
Monsieur Jean-Bernard LOCHE-BRUNET, membre,
Madame Gaëlle LOWAGIE, membre,
Madame Lucia PINTO, membre,

Avaient donné pouvoir :

Madame Hélène AFCHAIN à Madame Lucia PINTO
Madame Florence DI MARTINO à Monsieur Jean ABITEBOUL ;
Monsieur Sébastien TOUDIC à Madame Emilie HA,

Absents excusés :

Madame Julie GROLLEAU, membre,
Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, membre,

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	11
<u>Nombre de membres présents :</u>	6
<u>Nombre de votants :</u>	9

ORDRE DU JOUR

- Cantine scolaire
 - Délibération relative à l'augmentation du tarif de la cantine scolaire
- Questions diverses

Madame Sylvie GOBARD est nommée secrétaire de séance.

Les membres du conseil d'administration présents approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 mars 2024.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

CANTINE SCOLAIRE

DELIBERATION RELATIVE A L'AUGMENTATION DU TARIF DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil d'Administration,

Considérant l'augmentation de la fourniture et de la livraison de repas en liaison froide à partir du 1^{er} janvier 2025 pour la cantine scolaire,

Considérant que la dernière augmentation du tarif des repas a été décidée lors du Conseil d'Administration du 20 décembre 2021 et appliqué aux familles à compter 1^{er} février 2022,

Considérant les dépenses de fonctionnement et d'investissements annuelles de la Caisse des Ecoles en augmentation, il convient d'actualiser ces tarifs,

Monsieur le Président propose les tarifs suivants :

- 4,30 € par jour et par enfant en inscription régulière,
- 4,59 € par jour et par enfant en inscription occasionnelle,
- 5,97 € par jour et par enfant en inscription hors commune,
- 5,50 € par jour et par adulte non surveillant,
- 1,50 € par jour et par enfant relevant d'un Projet d'Accueil Individualisé pour les frais d'accueil,

Considérant la délibération n° 22-06 du 8 avril 2022 relatif à la majoration de 100 % des tarifs des repas en cas de non-inscription sur le Portail Famille, il est proposé les tarifs suivants :

- 8,60 € par jour et par enfant, en cas de non-inscription
- 11,94 € par jour et par enfant hors commune,
- 3,00 € par jour et par enfant relevant d'un Projet d'Accueil Individualisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

VOTE l'augmentation des tarifs proposés ci-dessus à partir du 1er janvier 2025.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Végétalisation des cours de l'école

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'une étude est en cours pour la végétalisation des cours de l'école. Il sera prévu une concertation avec les enseignants, le personnel communal, les animateurs de l'accueil de loisirs et les enfants.

2. Association « Les Papillons »

Monsieur le Président propose de faire mettre une boîte aux lettres à l'association « Les Papillons », association qui œuvre pour libérer le plus tôt possible, la parole des enfants victimes de violences, quelles qu'elles soient, grâce à ces boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h33.

Le Président
Jean ABITEBOUL

La Secrétaire de séance
Sylvie GOBARD